

Décision

Générale

colonial

Décision n° 435 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 435

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 avril 1962

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1962

Date du numéro
30 avril 1962

TEXTE INTÉGRAL

M. Ibrahim Taher Egue, agent de 2° classe, 2° échelon du Corps Territorial des Postes et Télécommunications en service à l'Office des Postes et Télécommunications, est mis en position de service détaché, pour compter du 1er février 1962, au Service du Port de Djibouti pour y tenir un emploi de commis-comptable.